

PANORAMA DE LA DEUXIÈME VIE DES PRODUITS EN FRANCE

INVENTAIRE DES STRUCTURES DE RÉEMPLOI ET DE
RÉUTILISATION

ACTUALISATION 2014

Octobre 2014

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par BIO Intelligence Service S.A.S. (Mathieu HESTIN –
Victoire ESCALON – Pierre BEURET – Lydie MARTIN) & Cap3c (Jean-Pierre DUMOULIN)

Contrat n° 1302C0077

Coordination technique : Marie HERVIER-COLLAS & Sylvain SOURISSEAU - Service Produits &
Efficacité Matière – Direction Economie Circulaire et Déchets - ADEME Angers



SYNTHÈSE

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les membres du Comité de Pilotage de l'étude pour les éléments qu'ils ont apportés ainsi que pour leur relecture attentive :

Camille LECOMTE – Amis de la Terre
Stéphanie MABILEAU – Emmaüs
Suzanne LABORDE – Envie
Elodie CHABERT – L'Heureux Cyclage
Nathalie MAYOUX – Réseau des Ressourceries
Marie POURCHOT – MEDDE

Nous remercions également l'ensemble des experts, des professionnels et des représentants de leur secteur qui ont contribué à cette étude, notamment :

Marie HUDRY – Agenda des Brocantes
Justine JOURDAIN – CNEI
Jade GRELAUD – CNLRQ
Guillaume DESOMBRE – Info-brocantes.com
Virginie COLONNIER-POIREL – Leboncoin.fr
Patrick GASSELAIN – La Caverne des Particuliers
Leslie SAMOT – La Croix Rouge Française
Jean NOWICKI & Frédéric CHAPILLON – SNCAO
Anne-Sophie JOURDAN – Trocathlon
Sébastien TOUCHAIS – TrocTribu.com
Caroline PORTES – Tissons la solidarité
Ulrike BESSE – UNEA DEEE
Valérie GUILLARD – Université Paris-Dauphine
Dominique ROUX – Université Paris Sud
Francis CAPAFONS – Ustom 33

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE.....	4
I.1. CONTEXTE DE L'ETUDE	4
I.2. OBJECTIFS	4
I.3. METHODOLOGIE ET CHAMP DE L'ETUDE	4
II. ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES DE REEMPLOI ET DE REUTILISATION EN 2014	8
II.1. LES ACTEURS DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION	8
II.2. RECENSEMENT DES STRUCTURES DE REEMPLOI ET DE REUTILISATION.....	10
II.3. POIDS ECONOMIQUE DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION EN FRANCE ET IMPACT DU SECTEUR SUR LA PRODUCTION DE DECHETS	12
III. BILAN, TENDANCES D'EVOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS 2014.....	15
III.1. TENDANCES D'EVOLUTION ET FREINS IDENTIFIES	15
III.2. RECOMMANDATIONS 2014	18
IV. CONCLUSION	19

I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

I.1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Les activités de réemploi et de réutilisation, en offrant une nouvelle vie à un produit dont le propriétaire souhaite se défaire, permettent de :

- prolonger la durée de vie des produits ;
- retarder l'apparition des déchets ;
- limiter la consommation de ressources, en évitant ou en retardant l'achat.

La directive européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008, qui hiérarchise les solutions de gestion des déchets à privilégier, place la prévention des déchets (dont le réemploi fait partie) en première position ; et l'article L. 541 – 1 de l'ordonnance déchets parue en décembre 2010, qui définit et hiérarchise les grandes étapes de la gestion des déchets, place la réutilisation en deuxième position juste devant le recyclage.

Une étude réalisée pour le compte de l'ADEME en 2010, puis en 2012, a permis de dresser un panorama de l'offre de réemploi en France, de recenser les acteurs du réemploi et d'identifier un certain nombre de freins au développement de cette activité. Cette étude a également conduit à la mise en place d'un tableau de bord, dans le cadre des soutiens apportés par l'ADEME à la politique de prévention des déchets.

La version 2012 de l'étude – « Panorama de la deuxième vie des produits en France », ADEME, octobre 2012 – est disponible sur le site de l'ADEME à l'adresse suivante :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=85561&p1=30&ref=12441>.

Ce rapport constitue la nouvelle mise à jour, deux ans plus tard, de ces travaux.

I.2. OBJECTIFS

La présente étude vise donc à répondre aux questions suivantes :

- quel est l'état des activités de réemploi et de réutilisation en France (métiers, acteurs, etc.) ?
- quels sont les facteurs et les tendances d'évolution ?

I.3. METHODOLOGIE ET CHAMP DE L'ETUDE

I.3.1. CHAMP DE L'ETUDE

I.3.1.1 TYPOLOGIE DES PRODUITS

L'ensemble des **produits susceptibles de faire l'objet d'un marché de l'occasion** et considérés dans le prolongement des études déjà menées, comme « produits ménagers », ont été intégrés dans le champ de l'étude.

Dès lors, les outils de production industrielle, les biens immobiliers, les moyens de transport motorisés ainsi que toutes les pièces détachées s'y afférant, n'ont pas été retenus dans le périmètre de l'étude.











De même, les antiquités, les bijoux ont pour leur part été exclus dans un souci de considérer des biens n'ayant pas une valeur marchande importante faisant d'eux l'objet de secteurs de l'occasion spécifiques.

La typologie est reprise de l'étude 2012 « Panorama de la deuxième vie des produits en France », avec deux ajustements :

- « Mobilier et décoration » est scindé en 2 catégories « Mobilier » et « Bibelots/ Vaisselle/ Décoration »
- Equipements de loisir (hors EEE) est scindé en 2 catégories « Cycles/ Vélos » et « Equipements de loisir (hors EEE) »

Les sous-catégories « jouets » et « instruments de musique » concernent les objets hors Equipements Electriques et Electroniques qui constituent une catégorie à part. Cette typologie est représentée ci-après dans le Tableau 1.

Tableau 1 - Champ du panorama 2014 (produits inclus et exclus)

Catégorie	Produits
Equipements Electriques et Electroniques (EEE) (GEM ¹ froid et hors froid, PEM ² , écrans, audiovisuel, informatique)	
Produits textiles (vêtements, maroquinerie, linge de maison, chaussures)	
Mobilier (tables, armoires, chaises)	
Bibelots, vaisselle, décoration	
Livres, cassettes, CD, DVD (livres, revues, BD, CD, DVD, cassettes)	
Cycles/Vélos (vélos pour adulte, Vélos pour enfant)	
Equipements de loisirs (instruments de musique, jeux et jouets, équipements de sports, vélos)	
Outillage (bricolage, jardinage)	
Autres (puériculture, paramédical, divers)	
Objets exclus (outils de production industrielle, moyens de transport motorisés, biens immobiliers, antiquités, bijoux)	

I.3.1.2 TYPOLOGIE DES ACTEURS DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION :

La typologie des acteurs adoptée en 2012 a été conservée pour l'étude 2014 avec deux modifications :

¹ GEM : Gros électroménager

² PEM : Petit électroménager

- les journaux de petites annonces ne sont plus étudiés car leur part de marché est désormais négligeable ;
- les acteurs de l'insertion ont été scindés en 2 catégories « les réseaux d'acteurs de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) » et « les réseaux d'EA (Entreprise Adaptée) et ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ».

Les acteurs suivants de la

Figure 1 ci-dessous ont fait l'objet d'un bilan approfondi au cours de l'étude 2014 :

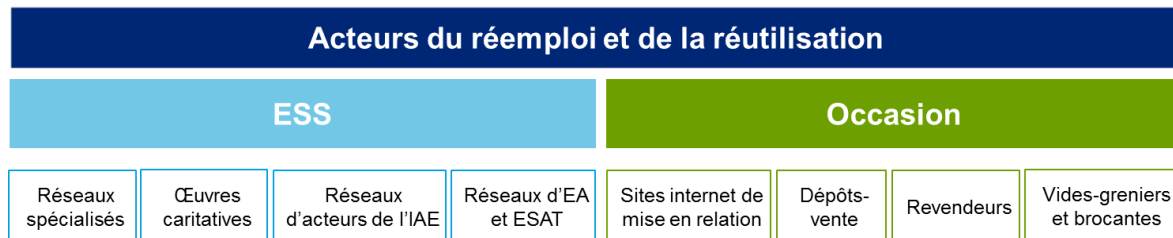


Figure 1 - Les catégories d'acteurs étudiées

Les acteurs du réemploi et de la réutilisation incluent d'autres types d'acteurs dont la part de marché est négligeable, par exemple les sites de dons, de troc ou encore les enseignes spécialisées dans la vente de certains biens neufs et se positionnant actuellement sur le marché de la vente de biens d'occasion. Ceux-ci sont mentionnés à plusieurs reprises mais ne font pas l'objet d'une analyse approfondie.

1.3.2. DEROULEMENT DE L'ETUDE

Cette étude comporte quatre volets qui ont été menés en parallèle. Chaque volet a permis de nourrir et de mettre en regard les résultats des autres volets (voir Figure 2).

Le **panorama des acteurs du réemploi et de la réutilisation** a été réalisé à partir de fiches acteurs placée en annexe du rapport. Ces fiches ont été travaillées à partir de celles établies pour l'étude 2010 et 2012. Chacune d'entre elles a été actualisée et enrichie grâce aux entretiens menés auprès des professionnels et des experts du secteur, ainsi qu'aux données extraites de sources bibliographiques sur le sujet.

Pour être mis à jour, **l'annuaire** a fait l'objet d'une méthodologie de recensement spécifique qui est présentée en Annexe I de ce rapport.

Le **bilan économique** a été réalisé à partir des données intégrées au sein du **tableau de bord**. Le tableau de bord a lui-même été mis à jour grâce aux éléments du Panorama, et aux données complémentaires issues de recherches bibliographiques et à un important travail d'analyse, d'estimation, d'extrapolation et de réconciliation des données.

Enfin, la dernière partie de ce rapport consiste en une analyse transversale des informations recueillies au cours de l'étude. **L'analyse transversale** a été déclinée selon trois axes :

- un bilan économique : celui-ci a été réalisé à partir des données intégrées au sein du **tableau de bord**. Le tableau de bord a lui-même été mis à jour grâce aux éléments du Panorama, et aux données complémentaires issues de recherches bibliographiques et à un important travail d'analyse, d'estimation, d'extrapolation et de réconciliation des données.
- un bilan des recommandations 2012 les retombées des recommandations de l'étude 2012 ont été étudiées ;
- une analyse des **tendances d'évolution** et des **freins** aux activités de réemploi et de réutilisation;

Enfin **7 pistes d'actions ont été proposées** pour lever les freins relatifs au déploiement du réemploi et de la réutilisation en France.

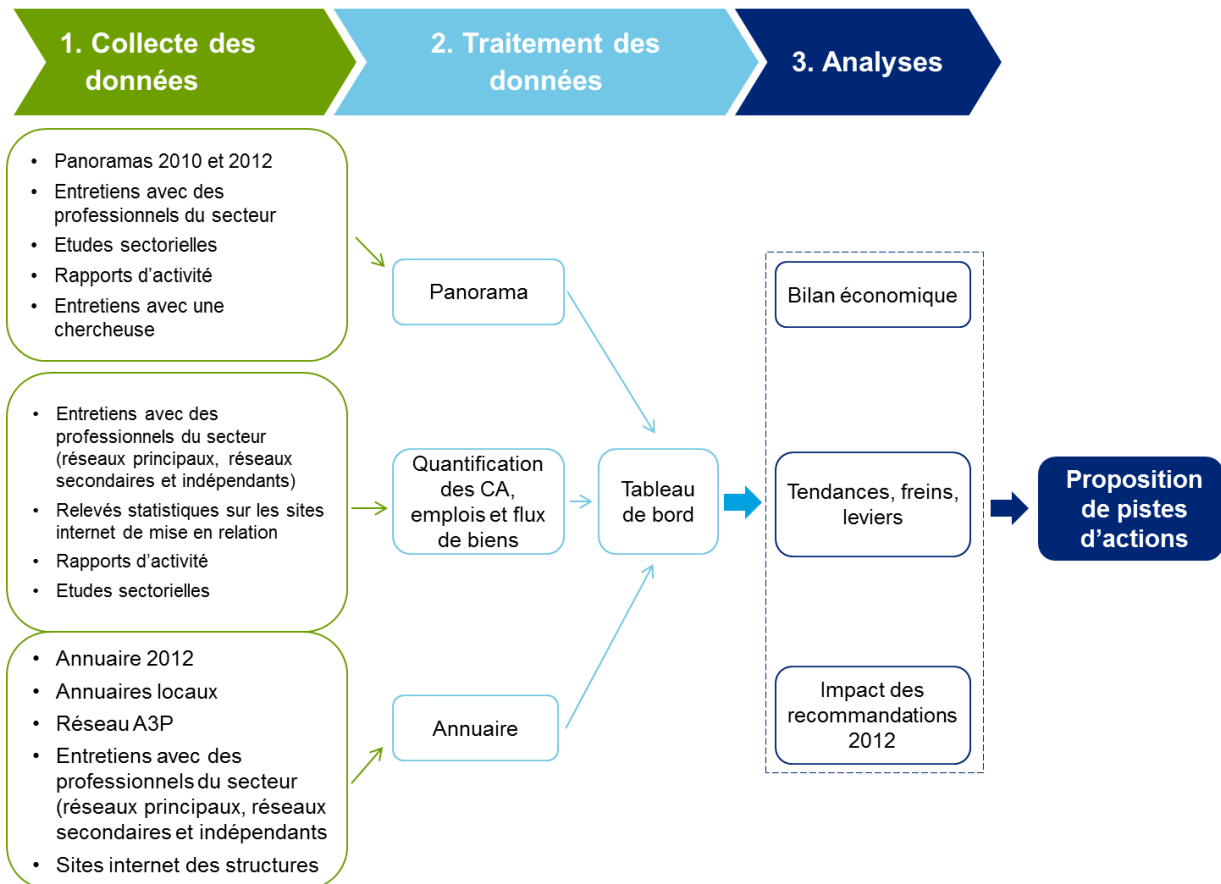


Figure 2 - Méthodologie employée

II. ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES DE REEMPLOI ET DE REUTILISATION EN 2014

II.1. LES ACTEURS DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION

II.1.1. LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le secteur de l'ESS a une vocation sociale importante, et se caractérise par l'importance du secteur associatif. Il est dominé par les réseaux spécialisés dans le réemploi et la réutilisation, auxquels s'ajoutent les activités de réemploi et de réutilisation exercées par les associations caritatives, les acteurs de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) et les EA (Entreprise adaptée) et ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Les acteurs affiliés à des réseaux non cités ci-après, qualifiés dans le panorama de « réseaux secondaires », ou non affiliés à un réseau, qualifiés dans le panorama d' « indépendants », comptent pour environ 26 % des structures du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire.

Les réseaux spécialisés

Créé par l'Abbé Pierre en 1949, le Mouvement **Emmaüs** est une structure d'accueil visant principalement à offrir aux personnes en difficultés et en marge de la société une situation décente (nourriture, logement) via une activité de réemploi et de réutilisation de tous types de biens. Il est organisé en trois branches (Communautaire, Action sociale et logements, Économie solidaire et insertion), les activités de réemploi et de réutilisation se regroupant principalement dans les première et troisième branches.

La Fédération **ENVIE** (Entreprise Nouvelle Vers l'Insertion par l'Économique), qui existe depuis plus de 25 ans, est un réseau de structures d'insertion visant principalement à requalifier professionnellement et socialement des personnes en situation d'exclusion à l'aide d'une activité économique de collecte d'appareils électroménagers qui sont soit réemployés avec une vente à bas prix et une garantie d'un an, soit recyclés.

Créé en 2000, le **Réseau des Ressourceries** est un réseau d'acteurs locaux dédiés à la réduction et à la prévention des déchets en relations avec les collectivités, via principalement le réemploi et la réutilisation des encombrants et EEE, leur préparation pour la réutilisation ou leur préparation pour recyclage. Bien que la finalité première du réseau soit la protection de l'environnement via la valorisation des déchets, le Réseau vise également l'intégration sociale et professionnelle.

L'Heureux Cyclage, créé en 2010, est un réseau associatif d'ateliers vélos adhérant à une charte commune et fonctionnant de manière autonome. Leurs activités sont principalement de récupérer, réparer et revendre les vélos et de favoriser l'autoréparation de vélos de particuliers.

Fondé en 2004 par le Secours Catholique, le réseau **Tissons la Solidarité** est une association indépendante et laïque dont l'objet est de fédérer les acteurs de la vie économique en faveur de l'Emploi dans le secteur du textile, notamment pour les femmes qui représentent 80% des salariées en insertion du réseau. Les structures collectent des vêtements, par dons directs ou containers, qui sont ensuite triés, préparés à la commercialisation et enfin revendus dans leurs boutiques.

Les œuvres caritatives

Les associations caritatives utilisent le réemploi et la réutilisation pour lutter contre la pauvreté et comme moyen pour aider les plus démunis à accéder à des biens de première nécessité.

On distingue six grandes associations actives dans le domaine du réemploi et de la réutilisation : la **Croix-Rouge française**, l'**Armée du Salut**, le **Secours Catholique**, le **Secours Populaire**, les **Restaurants du Cœur** et **Oxfam France**. D'autres organismes caritatifs sont également actifs dans le

domaine du réemploi et de la réutilisation, ces derniers sont regroupés au sein de réseaux plus modestes ou indépendants.

Les acteurs de l'IAE

Les réseaux d'acteurs de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) regroupent des structures de l'IAE dont certaines utilisent le réemploi et la réutilisation comme un des moyens d'insérer les personnes en marge de la vie économique. Les réseaux principaux sont le **CNEI** (Conseil National des Entreprises d'Insertion) regroupant des EI et ETTI (Entreprise de travail temporaire d'insertion), le **CNLRQ** (Comité National de Liaison des Régies de Quartier) regroupant des régies de quartier et **CHANTIER Ecole** regroupant des ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion).

Les EA et ESAT

Les Entreprises Adaptées (EA) et établissements et services d'aide par le travail (ESAT) visent à apporter une formation professionnelle aux handicapés. L'**UNEA**, Union Nationale des Entreprises Adaptées, représente 60 % des EA françaises.

Les EA actives dans la réutilisation effectuent généralement de la sous-traitance pour des grandes entreprises. Elles récupèrent les DEEE usagers (notamment les parcs informatiques d'entreprises) pour les réutiliser et les revendre.

II.1.2. LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'OCCASION

Le secteur de l'occasion, s'il contribue également à donner une seconde vie au produit, est un marché concurrentiel et répond à des finalités et à des problématiques extrêmement différentes du secteur de l'ESS. Les acteurs affiliés à des réseaux secondaires ou indépendants comptent pour près de 85% des dépôts-vente, 45% des revendeurs et 100% des brocanteurs, qui ne sont regroupés sous aucun réseau.

Les sites internet de mise en relation

Ces acteurs proposent un service de mise en relation directe (sites d'annonces) ou indirecte (places de marché en ligne) entre vendeur et acheteur à partir d'un site internet. Ils proposent l'offre la plus large et la plus profonde du secteur, centrée toutefois sur les produits culturels, produits textiles et petits équipements électriques et électroniques.

Le secteur des sites de mise en relation est dominé par **leboncoin.fr** tandis que celui des places de marché en ligne est constitué de 2 sites principaux (**eBay, PriceMinister**).

Les dépôts-ventes

On compte parmi eux : **Troc.com, La Caverne des Particuliers, La Trocante, Troc 3000, ABC Dépôt Vente** ainsi que de nombreux indépendants. Ces acteurs proposent un service de mise en relation indirecte entre vendeur et acheteur au niveau d'une implantation physique. Le vendeur est rémunéré après la vente de son bien. L'offre des dépôts-ventes est très large mais toutefois centrée sur le mobilier et la décoration, les produits textiles, la puériculture et les équipements de loisirs. Ces acteurs connaissent actuellement une crise qui les oblige à se repositionner pour survivre.

Les revendeurs

Ces acteurs achètent un bien à un vendeur pour le revendre à un acheteur, au niveau d'une implantation physique. Leur activité est dérivée de celle des dépôts-ventes, mais contrairement aux dépôts-ventes, les revendeurs rachètent directement les biens aux vendeurs qui repartent immédiatement avec le montant de leur bien en espèces.

Ils proposent généralement une offre spécialisée sur des produits moins encombrants que les dépôts-ventes : produits culturels, petits équipements électriques et électroniques (équipements audiovisuels et informatiques). Certains commerces spécialisés, principalement dans les produits culturels (jeux vidéo, livres, CD/DVD), exercent cette activité de façon complémentaire à la vente de produits neufs.

Les principaux revendeurs sont **Cash Converters, Cash Express, Easy Cash**.

Les vide-greniers et brocantes

Ces manifestations publiques mises en place par un organisateur généralement associatif mettent en relation de façon directe un vendeur et un acheteur particuliers. L'offre est relativement large, les biens principalement échangés étant le mobilier et décoration, les produits textiles et la puériculture. On dénombre 70 000 ventes au déballage par an sur le territoire français.

II.2. RECENSEMENT DES STRUCTURES DE REEMPLOI ET DE REUTILISATION

La réalisation de l'annuaire des structures du réemploi et de la réutilisation a permis de recenser **5 607 établissements actifs en 2014, soit 600 de plus qu'en 2012**, qui se répartissent entre les différents réseaux et les acteurs indépendants.

Tableau 2 - Evolution du nombre de structures recensées dans l'annuaire

	<i>Édition 2010</i>	<i>Édition 2012</i>	<i>Édition 2014</i>
Nombre de structures	1 619	4 943	5 607
dont ESS	1 619	1 917	2 215
dont occasion	0	3 026	2 876
dont non identifiées	n.d.	n.d.	516

La Figure 3 donne la répartition des structures recensées sur le territoire national³, ramenée à la population de chaque département⁴.

Ce taux varie en fonction des départements entre environ 0,5 et 50 établissements pour 100 000 habitants en 2014⁵. La moyenne nationale se situe quant à elle, à **environ 9,5 établissements pour 100 000 habitants**.

³ Seules les implantations physiques permanentes ont été recensées ; les sites internet, les bourses d'échange et les vide-greniers en sont exclus.

⁴ Recensement 2010 de la population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

⁵ Ces disparités s'expliquent en partie par la difficulté à recenser les structures de petites tailles et indépendantes que seul un recensement local permettrait de connaître.



Figure 3 - Nombre de structures par département pour 100 000 habitants en 2014

Pour la première fois dans le cadre du panorama, une analyse de la répartition géographique des structures de réemploi et de réutilisation a été réalisée dans l'objectif d'identifier des facteurs clés permettant de l'expliquer. Sur la base des entretiens avec les acteurs du réemploi et de la réutilisation, les acteurs ont été classés en quatre catégories et des facteurs communs de répartition ont été identifiés.

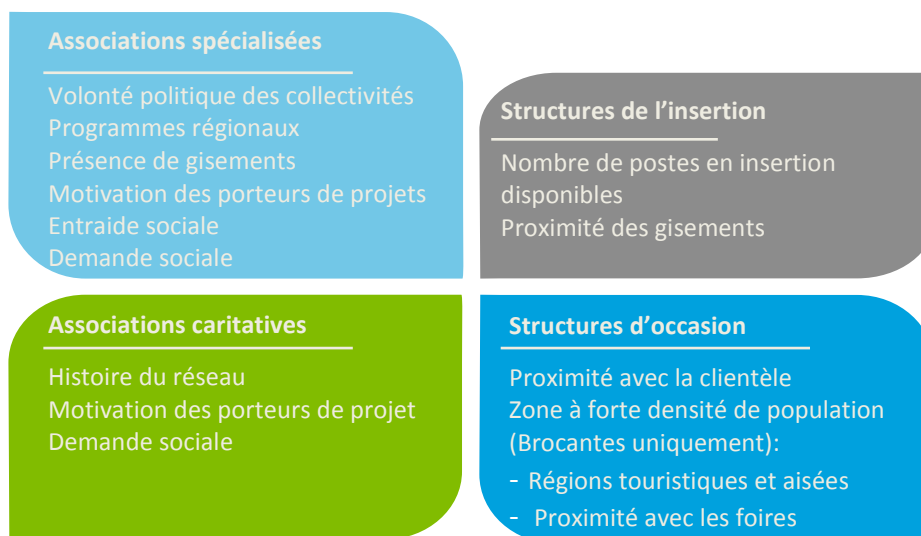


Figure 4 - Facteurs de répartition géographique des catégories d'acteurs du réemploi et de la réutilisation

Différentes cartographies ont ensuite été réalisées mais il s'est avéré complexe d'analyser les corrélations entre la répartition géographique et les facteurs identifiés. Différentes raisons peuvent être avancées : les logiques de répartition communes aux différents acteurs se mêlent aux spécificités des acteurs et à leur historique d'implantation. L'analyse a été réalisée par département et gagnerait donc en finesse, et en complexité, si celle-ci était réalisée à l'échelle des communautés d'agglomérations. Enfin, Le nombre de critères analysés est limité.

L'analyse de la répartition géographique peut s'appuyer sur la définition d'un maillage opportun afin de déterminer aussi bien les zones où le besoin en structures est le plus important que les zones où l'accès semble optimal et en comprendre les raisons. Il est proposé dans le rapport de croiser une approche économique et service publique, en gardant à l'esprit que les structures de l'ESS et de l'occasion n'ont pas les mêmes stratégies d'implantation : toutes s'adaptent à leur bassin de vie mais

les premières n'ont pas les mêmes contraintes de rentabilité et peuvent ainsi s'implanter dans des zones plus reculées en proposant par exemple une palette de services plus large.

Ainsi une méthodologie théorique a été définie et servira de base au prochain panorama qui l'affinera et pourra l'illustrer de cas pratiques observés en France.

II.3. POIDS ECONOMIQUE DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION EN FRANCE ET IMPACT DU SECTEUR SUR LA PRODUCTION DE DECHETS

Pour mesurer le poids que représente le secteur du réemploi et de la réutilisation dans l'économie française et plus particulièrement l'importance de chaque acteur, les données clés suivantes ont été suivies :

- les nombre et type d'**établissements**, en unités ;
- le **chiffre d'affaires**, en million d'euros ;
- Les **volumes monétaires liés aux transactions** en millions d'euros ;
- les **emplois**, en Equivalent Temps Plein (ETP) ;
- les **flux d'approvisionnements** par types de produits, en tonnes (t), unités (u), euros (€) ;
- les **ventes** par types de produits, en tonnes (t), unités (u), euros (€) ;
- le **total des quantités** collectées, réemployées et valorisées, en tonnes (t) ;
- le **taux de réemploi**, en pourcentage (%).

II.3.1. METHODOLOGIE GENERALE

Catégorie	Méthodologie de collecte	Limites
Réseaux principaux Principaux réseaux de chaque sous-secteur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entretiens téléphoniques avec les têtes de réseaux : données brutes ou hypothèses 2. Recherches bibliographiques complémentaires et relevés statistiques 	Données des œuvres caritatives non disponibles car non suivies : - Les données fournies en 2012 par la Croix-Rouge sont conservées - Les données des autres principales œuvres caritatives sont jugées négligeables
Réseaux secondaires et indépendants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sélection de liste d'acteurs à interroger par catégories d'acteurs 2. Phoning afin de collecter les données 	Faible nombre de données collectées

Figure 5 - Méthodologie de collecte des données

Afin d'améliorer l'exhaustivité des données du tableau de bord et du bilan économique, la méthodologie a été améliorée dans le cas des acteurs affiliés à des réseaux non cités dans le panorama, qualifiés dans l'étude de « réseaux secondaires », ou non affiliés à un réseau, qualifiés dans l'étude de « indépendants ». Leurs données ont été estimées sur la base des réponses d'un échantillon d'acteurs à une action de phoning. Ces résultats doivent être considérés avec une grande prudence puisqu'ils sont le fruit d'estimations sur des échantillons réduits. Leurs limites sont détaillées dans le rapport.

II.3.2. POIDS ECONOMIQUE DU SECTEUR

Les estimations et extrapolations permettent d'estimer à **près de 1 000 M€ par an le chiffre d'affaires lié au réemploi/réutilisation en France en 2013**. Les effectifs associés sont évalués à **environ 22 000 ETP** tandis que le **nombre de bénévoles est estimé à environ 16 000 ETP**.

Comme l'illustrent les figures ci-dessous, bien que l'ESS représente seulement 30 % du chiffre d'affaires global, les entreprises de ce secteur emploient environ 73 % des effectifs occupés par les activités de réemploi et de réutilisation.

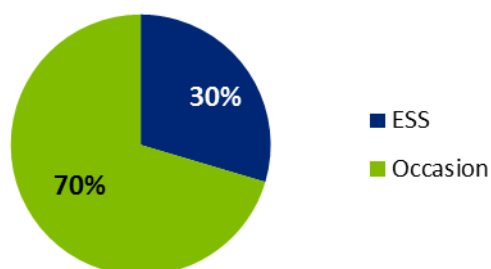


Figure 6 - Répartition du chiffre d'affaires lié au réemploi et à la réutilisation entre le secteur de l'ESS et de l'occasion en 2013

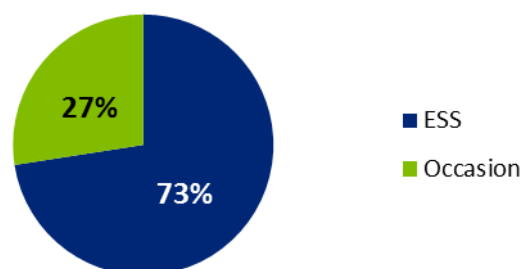


Figure 7 - Répartition des effectifs occupés par les activités de réemploi et de réutilisation entre le secteur de l'ESS et de l'occasion en 2013

II.3.3. FOCUS SUR LES ENJEUX LIES AUX RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DES STRUCTURES DE L'ESS

Au cours de différents entretiens avec les structures de l'ESS, peu de besoins actuels en personnel ont été identifiés. Les réels enjeux du secteur de l'ESS en matière de ressources humaines sont les besoins en formations et cela pour deux raisons :

- De par la finalité de réinsertion professionnelle ou sociale, les personnes entrant dans les structures sont peu qualifiées et le turnover est important. Ainsi, un premier besoin est de former les personnes aux activités de réemploi et de réutilisation exercées dans les structures. Ces formations ont été mises en place par la majorité des réseaux spécialisés de l'ESS.
- Par ailleurs, la réinsertion professionnelle nécessite de qualifier les personnes au sein des structures de l'ESS dans l'optique de leur permettre d'intégrer des entreprises classiques. Les formations doivent donc faire le pont entre les entreprises et avoir pour sujets des thématiques ouvertes et transversales. La réforme de l'IAE met l'accent sur ce besoin de formation des salariés en insertion. Le CNEI et Chantier Ecole réfléchissent actuellement à des parcours de formation permettant de créer des passerelles entre les différentes structures

Au-delà de la formation, les réseaux spécialisés se tournent actuellement vers la professionnalisation, c'est-à-dire la validation d'expérience.

II.3.4. IMPACT SUR LA PRODUCTION DE DECHETS

La méthodologie de collecte des données est identique à celle utilisée dans le cadre du bilan économique. Les données ont ensuite été retraitées dans certains cas à l'aide d'un abaque établi lors du panorama 2012 et affiné en fonction de dires d'experts et de recherches bibliographiques. Les valeurs regroupées dans l'abaque rassemblent des objets de poids très divers au sein d'une même sous-catégorie et présentent donc des limites importantes. La sélection des sources a été primordiale et la consultation d'experts et de professionnels du secteur ont été indispensables à la validation des hypothèses élaborées pour traiter les données brutes très hétérogènes et les compléter.

Les quantités de biens arrivant en fin d'usage en France en 2012 et pouvant potentiellement faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation sont estimées à **9,3 millions de tonnes** (voir Tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3 - Quantification des biens arrivant en fin de vie pour l'année 2012

	Filières REP			Hors filières REP		Vélos/Cycles
	EEE	Produits textiles	Mobilier	Livres, cassettes, CD, DVD	Equipements de loisirs (hors EEE)	
Données d'entrée	tonnes	tonnes	tonnes	unités	unités	unités
Quantités en fin d'usage (t)	1 300 000	600 000	2 700 000	674 000 000	219 000 000	2 800 000
TOTAL (t)	9 321 916					

Les quantités réemployées et réutilisées en France en 2013 sont estimées à environ **940 000 tonnes** (voir Tableau 4 ci-dessous), dont 20% pour l'ESS et 80% pour l'occasion. Ces quantités représentent environ 10% du gisement de produits en fin d'usage en 2012.

Tableau 4 - Quantification des biens réemployés en 2013

	ESS				OCCASION			
	Réseaux Spécialisés	Œuvres caritatives	Réseaux d'EA et ESAT	Autres réseaux et indépendants	Sites internet de mise en relation	Revendeurs	Dépôts-ventes	Vide-greniers/brocantes
Données d'entrée	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	Nombre d'annonces	unités	unités	unités
Quantités réemployées et réutilisées (t)	142 000	19 000	8	27 700	269 272	70 000	241 000	175 000
Sous total par secteur (t)	189 000				750 000			
TOTAL (t)	940 000							

III. BILAN, TENDANCES D'ÉVOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS 2014

III.1. TENDANCES D'ÉVOLUTION ET FREINS IDENTIFIÉS

III.1.1. LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET DE L'OCCASION ANIMÉS PAR DES TENDANCES COMMUNES

➤ Tendances générales d'évolution depuis 2012

L'achat d'occasion se démocratise. Comme constaté en 2012, on note une évolution vers la déculpabilisation et la démocratisation de l'achat d'occasion. De nouveaux publics fréquentent les structures de réemploi et de réutilisation : une tranche d'âge de la population des 40-45 ans historiquement réticente, une partie de la classe moyenne ainsi que les étudiants. Cette démocratisation s'accompagne de celle de l'usage d'internet, matérialisée par l'augmentation de l'audience des sites internet de mise en relation.

Les attentes des consommateurs évoluent vers des biens plus récents et du mobilier moins volumineux qu'avant. Par ailleurs ceux-ci recherchent plus de contact relationnel dans la vente et dans le don et expriment un besoin de reconnaissance lors de la réalisation de dons. Tout comme en 2012, les consommateurs cherchent à réduire l'impact environnemental de leurs consommations bien que ce ne soit pas leur critère d'achat prioritaire.

Le secteur du réemploi et de la réutilisation est toujours compartimenté en deux secteurs, celui de l'ESS et celui du secteur de l'occasion. Toutefois, **les acteurs des deux secteurs interagissent de plus en plus** en utilisant par exemple les autres comme canaux de distribution, comme peuvent le faire les réseaux spécialisés de l'ESS réalisant une part croissante de leur chiffre d'affaires par le biais de vitrines ou de boutiques sur internet.

La concurrence s'accroît également entre les différents acteurs. Les sites internet d'annonces, dont Leboncoin.fr est le leader, captent une partie croissante des flux d'objets en entrée et en sortie ce qui incite les acteurs des deux secteurs à déployer des vitrines sur ces sites ou à développer leur propre site. Certains acteurs du secteur de l'occasion, en particulier les brocanteurs, sont par ailleurs mis en difficulté par la concurrence avec les acteurs de l'ESS et les particuliers.

Le réemploi et la réutilisation sont progressivement soutenus au niveau national. Le Plan de Prévention des Déchets 2014-2020 inclut un axe stratégique concernant le réemploi, la réparation et la réutilisation. Celui-ci décline six actions dont 5 directement en faveur du réemploi et de la réutilisation.

➤ Principaux freins transverses au développement identifiés en 2014 :

Le coût du foncier. Le coût du foncier est un frein majeur à la création et au maintien des structures physiques du secteur de l'ESS bénéficiant de peu de moyens d'investissement ainsi que du secteur de l'occasion dont les surfaces sont volumineuses

L'évolution des attentes des consommateurs. Les attentes des consommateurs évoluent vers des biens plus récents et du mobilier moins volumineux qu'avant. Les acteurs, d'Emmaüs aux dépôts-vente, peinent donc à revendre leurs stocks de biens anciens et de mobilier volumineux.

Les difficultés du déploiement en ligne. Si les grands réseaux du secteur et de l'occasion peuvent se permettre de développer un site internet complexe et donnent la possibilité aux acheteurs et vendeurs de virtualiser leurs achats, les réseaux secondaires et les indépendants n'ont pas les compétences pour le faire.

III.1.2. UN SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) TOUJOURS DOMINE PAR LES RESEAUX SPECIALISES

➤ Tendances d'évolution depuis 2012

Les acteurs de l'ESS ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 10%, à périmètre constant entre 2012 et 2014, portés par les réseaux spécialisés. **Le secteur est de plus en plus concentré** car le nombre de structures adhérentes à ces derniers ne cessent de croître. Les acteurs cherchent à se regrouper afin de peser auprès des collectivités locales et de remporter les appels d'offres des éco-organismes.

Les œuvres caritatives se recentrent sur leur activité humanitaire à l'exception de la Croix-Rouge et du Secours Populaire. Les acteurs de l'IAE non affiliés à des réseaux spécialisés ainsi que les réseaux d'EA et EAST se **réorientent progressivement vers les activités de tri et de recyclage**.

En raison des partenariats avec les éco-organismes et de leur rentabilité, les types de biens concernés par les activités de réemploi et de réutilisation des acteurs de l'ESS sont **majoritairement les biens des filières REP**

La qualité des dons baisse en raison de la baisse du pouvoir d'achat qui pousse une partie de la population à optimiser ses dépenses en revendant ses biens en fin de vie grâce aux structures du secteur de l'occasion. **Les réseaux spécialisés sont dans une dynamique de professionnalisation**. Ils cherchent à améliorer le suivi de leurs activités afin de mieux les piloter et mettent en place des formations en interne.

Des partenariats de plus en plus nombreux sont mis en place à tous les niveaux, à commencer par celui du retour à l'emploi. Les accords avec les éco-organismes intègrent également de nombreux acteurs : Eco-mobilier et Valdelia ont ainsi signé des accords globaux intégrant Emmaüs, Envie et le Réseau des Ressourceries.

Les collectivités locales font preuve d'une forte implication sous différentes formes : une attitude bienveillante, un statut de donneur d'ordre ou le portage direct de certains projets.

➤ Principaux freins au développement identifiés en 2014 :

La baisse du pouvoir d'achat pousse une partie de la population à optimiser ses dépenses en revendant ses biens en fin de vie grâce aux structures du secteur de l'occasion. **Les dons reçus par les structures de l'ESS sont donc de moindre qualité**.

Les acteurs interrogés déplorent le manque de connaissance et de compréhension des activités de réemploi et réutilisation par les parties prenantes. Il existe un réel manque de communication auprès des collectivités locales car leur implication est inégale selon les régions et leur connaissance des activités de réemploi et de réutilisation s'arrête souvent aux principaux réseaux. C'est également le cas auprès du public qui a encore des difficultés à comprendre le fonctionnement des différentes structures de celles-ci.

La contrainte fiscale des structures de l'ESS interdit de faire de la publicité en communiquant sur les prix. Le projet social des structures doit être mis en avant dans toutes les communications

Les activités de réemploi et de réutilisation des œuvres caritatives sont mises en difficulté par la concurrence des autres acteurs et le **manque de financement alloué à leur secteur**. Une partie de son public est composé de personnes auxquelles aucune autre structure de l'ESS ne s'adresse et qui ne peuvent pas se permettre d'acheter des biens.

Les ateliers des structures ERG du réseau Envie sont **soumis à la réglementation des ICPE** en tant que structure de réutilisation d'appareils froids sur lesquels des opérations de récupération de fluides et/ou dégazage doivent être menées. Envie souligne que ce frein est d'autant plus important que dans des secteurs d'activité comparables, certains acteurs n'y sont pas soumis : les SAV et les associations de réemploi qui gèrent des EEE.

III.1.3. UN SECTEUR DE L'OCCASION DOMINE PAR LES SITES INTERNET DE MISE EN RELATION, LES REVENDEURS ET LES VIDE-GRENIERS

➤ Tendances d'évolution depuis 2012

Deux types d'acteurs remportent des parts de marché croissantes au sein du secteur de l'occasion : les sites internet d'annonces d'un côté et les revendeurs de l'autre. L'activité de vente d'objets d'occasion est en décroissance sur les places de marché. Comme en 2012, **le secteur des dépôts-vente est en difficulté. Les brocanteurs sont mis à mal par la concurrence et sont sur le déclin** bien que le nombre de vides-greniers et brocantes soit en augmentation, porté par un nombre croissant de participants parmi les particuliers.

Les types de biens concernés par les activités de réemploi et de réutilisation des acteurs de l'occasion sont plus variés que dans le secteur de l'ESS, bien que ceux soumis à une REP soient en majorité.

On observe un **phénomène de concentration des sites internet** en raison des effets de réseaux croisés. Leboncoin.fr remporte ainsi une part de marché de plus en plus importante, d'autant plus que les places de marché principales, que sont Ebay et Priceminister, se réorientent vers le neuf.

Le marché en ligne de l'occasion est également marqué par la **multiplication des sites d'occasion spécialisés par marché**. Les sites internet de mise en relation français cherchent depuis quelques années à se développer à l'international.

Les modèles des dépôts-vente et des revendeurs ont évolué vers un modèle hybride de dépôt-vente et d'achat cash en proportion plus importante. Les réseaux historiques de revendeurs sont les grands gagnants de cette transformation.

Ces acteurs devront progressivement faire face à la **concurrence d'enseignes traditionnelles lançant leur offre d'occasion** et bénéficiant de marques fortes : Fnac, Intermarché, Ikéa, Habitat, Oxylane.⁶

Les brocanteurs ne parviennent pas à s'adapter aux évolutions des attentes des consommateurs, en premier lieu la demande d'objets plus récents. Le secteur manque d'unité pour résister à la concurrence des autres acteurs du secteur de l'occasion et du secteur de l'ESS.

➤ Principaux freins au développement identifiés en 2014 :

La **baisse du pouvoir d'achat** a un impact néfaste pour les vendeurs de biens non essentiels comme les brocanteurs. Elle pousse aussi les vendeurs à préférer l'achat cash au dépôt-vente. Ce frein est à nuancer par l'impact positif de la baisse du pouvoir d'achat sur l'activité des sites de petites annonces ainsi que sur celle des revendeurs.

La vente de biens par des particuliers est peu réglementée. La loi limitant la vente de biens par des particuliers sur des vides-greniers/brocantes à 2 par an n'est pas respectée ce qui représente un frein majeur au maintien du secteur des brocanteurs.

Bien que la loi Hamon sur l'e-commerce ait permis de renforcer les droits des internautes, l'achat et la vente d'occasion requièrent encore une **sensibilisation aux bonnes pratiques** afin d'éviter différents excès : achat compulsif, vente à perte, prix excessifs, etc...

Certains acteurs du secteur de l'occasion, en particulier les brocanteurs, sont par ailleurs mis en difficulté par la **concurrence avec les acteurs de l'ESS et les particuliers**.

⁶ La distribution de biens d'occasion, Janvier 2013, Xerfi-Precepta

III.2. RECOMMANDATIONS 2014

Ces travaux ont permis de dessiner onze pistes d'actions majeures afin de lever ces freins :

- Cinq actions transversales :
 - Faciliter le déploiement en ligne des structures
 - Engager une réflexion sur la cohabitation des structures de l'ESS et du secteur de l'occasion
 - Augmenter l'utilisation et la fiabilité de l'annuaire qui référence les structures
 - Soutenir le développement des systèmes de consigne des emballages en vue du réemploi lorsqu'il est pertinent
 - Approfondir la compréhension de certains mécanismes du réemploi et de la réutilisation (tel que l'impact de l'exemplarité des administrations publiques en matière de vente et achat de biens d'occasion)
- Quatre actions spécifiques au secteur de l'ESS :
 - Améliorer et généraliser les indicateurs de suivi
 - Réaliser des campagnes de communication locales auprès du public et des collectivités locales, en respectant la règle des 4P pour l'ESS
 - Garantir une répartition plus équilibrée des aides publiques
 - Mener des projets de recherche adaptés aux structures de l'ESS
- Deux actions spécifiques au secteur de l'occasion :
 - Mettre en place des indicateurs de suivi de l'activité de réemploi et de réutilisation
 - Réaliser une campagne de sensibilisation des internautes aux bonnes pratiques d'achat en ligne

IV. CONCLUSION

L'actualisation du « Panorama de la deuxième vie des produits en France » a permis de mettre en lumière les évolutions de l'activité de réemploi et de réutilisation en France depuis 2012.

Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est toujours dominé par les réseaux spécialisés, même si ceux-ci sont confrontés aux effets de la crise économique. Les œuvres caritatives et les acteurs de l'insertion connaissent quant à eux des fortunes diverses.

Le secteur de l'occasion est dominé par trois acteurs principaux (sites internet de mise en relation, revendeurs et vide-greniers), qui sont complémentaires dans leur offre et le public qu'ils visent. Les deux acteurs en crise, dépôts-ventes et brocanteurs, semblent voués à se rapprocher des modèles existants, ou à disparaître.

Cette étude a aussi permis d'identifier les freins qui subsistent en 2014 au développement de cette activité. Ces travaux ont permis de dessiner onze pistes d'actions majeures afin de lever ces freins : cinq actions transversales, quatre actions spécifiques au secteur de l'ESS et 2 actions spécifiques au secteur de l'occasion.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr